

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
11 juin 2020
n° 21 / 7866^e
pages 1169 à 1224

Code civil, article 1195

Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation.

En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties peuvent, à défaut de convention amiable, demander d'un commun accord au juge l'adaptation de leur contrat. À défaut d'accord, le juge peut, à la demande d'une partie, modifier le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe.

CHRONIQUE / Contrat et obligations

Pour une impérativité raisonnée
de la révision pour imprévision

> Rémy Libchaber

1185

ÉDITORIAL

1169 Les oiseaux sociaux, *Jean-Baptiste Perrier*

ACTUALITÉS

- 1172 Bail commercial (champ d'application) : renonciation à la condition d'immatriculation
- 1177 Production d'électricité (autorisation d'exploitation) : inconstitutionnalité du régime
- 1178 Contribution aux charges du mariage : inconstitutionnalité du régime
- 1180 Déclaration d'appel (annexe) : reconnaissance par voie d'arrêté ministériel

POINTS DE VUE

- 1181 Google contre les éditeurs et agences de presse : 0-1, *Jean-Christophe Roda*
- 1183 « Le bruit et l'odeur »... de nos campagnes, *Jean-Michel Brugière*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1189 **Chronique** : Réflexions sur la sanction des engagements perpétuels après la réforme du 10 février 2016, *Marie Fabre*
- 1195 **Panoramas** : Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Martine Herzog-Evans*
- 1205 Droit des assurances, *Mireille Bacache, David Noguéro et Philippe Pierre*
- 1216 **Notes** : Pas d'indemnité d'occupation pour l'indivisaire-locataire, *note sous Civ. 1^{re}, 18 mars 2020, Nadège Jullian*
- 1219 Mandat d'arrêt européen : la reconnaissance de la compétence du ministère public français et les tâtonnements de la CJUE, *note sous CJUE 12 déc. 2019, Éliette Rubi-Cavagna*

ENTRETIEN

- 1224 Julien Dubarry – Présentation de la Chaire de droit civil français de l'Université de la Sarre

DALLOZ

